

Bilan de prévention

Qui, pour quels patients, comment, combien : l'essentiel pour démarrer, d'après les textes de l'Assurance Maladie.

■ Qui peut le réaliser

- Le médecin, au cabinet ou au domicile.
- Le bilan est aussi ouvert aux pharmaciens, infirmiers, sages-femmes et masseurs-kinésithérapeutes.

■ Pour quels patients

- Toutes les personnes dans les tranches d'âge 18-25 ans, 45-50 ans, 60-65 ans et 70-75 ans.
- Un seul bilan par personne et par tranche d'âge, quel que soit le professionnel qui le réalise.

■ Le déroulé, étape par étape

1 Avant le rendez-vous

Le patient peut remplir un autoquestionnaire (non obligatoire), adapté à sa tranche d'âge.

2 Repérer

Faire le point sur les habitudes de vie, les dépistages et les vaccinations, avec la fiche d'aide au repérage des risques.

3 Prioriser

Choisir avec la personne un ou deux sujets prioritaires.

4 Planifier

Rédiger ensemble le plan personnalisé de prévention (PPP).

Durée : Entre 30 et 45 minutes (durée prévue par l'Assurance Maladie).

■ Cotation et tarif

Code acte	RDV
Tarif	30 € dans l'Hexagone, 31,50 € dans les Drom
Dépassement	aucun
Fréquence	une fois par personne et par tranche d'âge
À domicile	frais de déplacement facturables en plus

Pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie pour tous les assurés, sans frais à avancer.

■ Documents à remettre ou à utiliser

- L'autoquestionnaire de la tranche d'âge (facultatif).
- Le plan personnalisé de prévention (PPP), rédigé avec la personne.
- La fiche d'aide au repérage des risques de la tranche d'âge (pour le professionnel).

■ À savoir

Si un besoin est identifié, un seul acte ou consultation peut être facturé en plus, sur une feuille de soins spécifique : une consultation avec examen clinique ou prescription d'examens complémentaires, un électrocardiogramme (DEQP003), ou un frottis cervico-utérin dans le cadre du dépistage.

■ Comment Prédilis vous simplifie la tâche

- Le patient vous trouve sur maps.predilis.fr, l'annuaire Prédilis, et réserve en ligne.
- Il remplit son questionnaire avant de venir : vous recevez un plan pré-analysé.
- L'IA prépare le plan personnalisé de prévention : vous le relisez et le validez avec la personne.
- Tableau de bord : bilans réalisés, valorisés, à venir. Données hébergées en HDS.
- À l'acte, sans abonnement, avec un essai gratuit de 30 jours.

Créer mon compte

inscription-maps.predilis.fr/

Sources officielles (relevées le 22/10/2026) : [Assurance Maladie — Mon bilan prévention par les médecins \(29/09/2026\)](#)

Fiche d'information professionnelle : elle ne remplace pas les textes officiels, à consulter dans leur version à jour. Elle ne contient aucun conseil médical. © Prédilis · predilis.fr